

**CHEMINEMENT D'UNE PLAINTÉ DANS LE SIGNALÉMENT D'INCIDENTS ET CRIMÉS HAINEUX**

**Assemblée publique**

La Commission de la sécurité publique convie la population montréalaise à participer à une assemblée publique au cours de laquelle le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) présentera le parcours d'une plainte relevant d'un incident et d'un crime haineux.

---

**DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

---

La Commission de la sécurité publique informe les personnes intéressées que cette assemblée publique se tiendra le:

**DATE ET HEURE :** **MARDI 15 NOVEMBRE 2022 À 9 H 30**

**Salle du conseil, Hôtel de ville de Montréal** (Édifce Lucien-Saulnier)  
155, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1B5

La séance publique sera accessible via la webdiffusion en direct à partir de la [page web](#) dédiée des commissions permanentes.

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES**

La présentation du SPVM sera suivie d'une période de questions et commentaires du public présent dans la salle d'assemblée. Ensuite, une période sera consacrée à la lecture des questions et commentaires du public qui assiste à distance. Enfin, l'assemblée se conclura par une période de questions et commentaires des membres de la Commission.

Les personnes intéressées à faire part de leur question ou commentaire sont invitées à s'inscrire **avant la fin de la pause** suivant la présentation en remplissant le [formulaire en ligne](#) qui sera disponible le **10 novembre** sur la [page web](#) consacrée au dossier. Il sera également possible de s'inscrire sur place pour les personnes qui se présenteront à l'assemblée.

**DOCUMENTATION**

La documentation relative à cette assemblée publique sera disponible le **10 novembre** sur la [page web](#) consacrée au dossier.

**ACCESSIBILITÉ**

La salle du conseil est accessible aux personnes à mobilité réduite. Elle est aussi équipée d'un système d'aide à l'audition accessible en syntonisant la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. Un service d'interprétation en langue des signes québécoise (LSQ) peut être offert sur demande, présentée cinq jours à l'avance, et sous réserve de la disponibilité d'interprètes.

**INFORMATIONS**

Pour toute autre information, consultez la page dédiée ou communiquez avec le secrétariat des commissions permanentes. Toute personne peut obtenir copie de la documentation auprès du Service du greffe.

Inscrivez-vous dès maintenant à l'infolettre des commissions permanentes pour ne rien manquer de nos nouvelles : [ville.montreal.gc.ca/infolettrecommissions](http://ville.montreal.gc.ca/infolettrecommissions).

**RENSEIGNEMENTS :**

Service du greffe  
Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au bureau de la présidence du conseil  
155, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1B5  
Téléphone : 514 872-3000 Télécopieur : 514 872-5655

[commissions@montreal.ca](mailto:commissions@montreal.ca) | [montreal.ca/sujets/commissions-permanentes](http://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes) | [@Comm\\_MTL](https://twitter.com/Comm_MTL)